



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni au Salon d'Honneur en séance publique, vendredi 14 avril 2017 à 19h30, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Conseillers présents :

M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Conseillers excusés ayant donné procuration : Madame BOULANGER Annie à Monsieur SALÉRIO Philippe, Madame ANDRÉ Sophie à Monsieur DAUTREY Roland, Madame DUPONT Virginie à Monsieur ROMARY Fabrice, Monsieur CHARDIN Denis à Monsieur CHMIDLIN Stéphane.

Conseiller(s) absent(s) : Monsieur DEMENGE Abel.

A été nommé secrétaire : Monsieur BAUDONNEL David.

Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents à la séance : 24 – Votants : 28.

Date de la convocation : 06 avril 2017.

En début de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord sur l'ajout d'un point supplémentaire portant sur une demande de subvention à déposer auprès de l'Anah pour des travaux de déconstruction d'une habitation touchée par le champignon mérule, sise 28 rue Denfert Rochereau. Le Conseil Municipal y répond favorablement à l'unanimité de ses membres présents et représentés. La question sera donc ajoutée en fin de séance.

Puis le Conseil Municipal entame l'ordre du jour,

1°) Adoption du procès-verbal de la séance précédente, en date du 01 Mars 2017 :

Le procès-verbal de la séance précédente, en date du 01 mars 2017, est adopté par l'ensemble des conseillers municipaux présents et représentés.

2°) Présentation et vote du compte administratif 2016 du budget annexe forêts, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 140 473.71 € et un déficit d'investissement de 29 513.17 € (aucun reste à réaliser) :

Après présentation par Monsieur SALTZMANN Michel, adjoint délégué, et hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote le compte administratif du budget annexe forêts qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 140 473.71 € et un déficit d'investissement de 29 513.17 € (aucun reste à réaliser).

3°) Approbation du compte de gestion 2016 de Madame le Trésorier de Raon l'Etape concernant la forêt :

Suite au vote du compte administratif, le Conseil Municipal unanimement ; ne formulant ni observation, ni réserve, décide d'approuver le compte de gestion 2016 de Madame le Trésorier ; compte en tous points conforme au compte administratif de ce même exercice.

4°) Affectation du résultat 2016 du budget annexe forêts :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de l'affectation de l'excédent d'exploitation de 140 473.71 €, comme suit :

- 29 513.17 € affectés au compte de réserve 1068
- 110 960.54 € reportés en recette de fonctionnement du budget 2017 ;

5°) Présentation et vote du budget annexe forêts primitif 2017 :

Après présentation par Monsieur SALTZMANN Michel, le Conseil Municipal est unanime à voter le budget primitif 2017 du budget annexe forêts équilibré en section de fonctionnement aux sommes de 236 460.54 € et en section d'investissement aux sommes de 99 513.17 €.

6°) La reprise par anticipation des résultats prévisionnels de 2016 du budget communal :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés de la reprise anticipée de tous les soldes de 2016, conformes au compte de gestion déjà établi de Madame le Trésorier, dont un excédent de la section de fonctionnement de + 482 090.70 €, un déficit de la section d'investissement de - 542 554.85 € hors restes à réaliser de 380 636 € en dépenses restant à réaliser et de 287 193 € en recettes restant également à réaliser .

7°) La fixation de l'imposition communale en 2017 :

Le Conseil Municipal par 27 pour et 1 abstention ; celle de Monsieur FOUCAL Olivier, décide des taux suivants pour 2017 :

- S'agissant de la taxe d'habitation, taux de 22.21 %
- S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, taux de 15.05 %
- S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, taux de 36.29 %

La Commune n'a plus à voter de taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) en 2017. Celle-ci est perçue à compter du 01 janvier 2017 par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges qui nous la reverse (ainsi que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la Taxe sur les Surfaces Commerciales, l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux, la taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti, la Compensation de Part Salaire et d'autres compensations financières liées aux entreprises) sous la forme d'une attribution de compensation.

8°) Présentation et vote du budget primitif communal de 2017 :

Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est unanime à voter le budget primitif communal 2017 équilibré en section de fonctionnement aux sommes de 6 210 616.93 € et en section d'investissement aux sommes de 5 835 080 .12 €, reports de 2016 inclus.

9°) Présentation de l'état du personnel de 2017 et son évolution par rapport à 2016 :

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte de l'état d'évolution du personnel. Depuis 2015, les effectifs permanents baissent et sont passés de 87.34 ETPT (Equivalents Temps Plein Travaillés) en 2015 à 84.2 ETPT en 2016 et 82.18 ETPT en 2017.

10°) Amortissements 2017 :

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide du régime et du tableau des amortissements à pratiquer en 2017 sur le budget communal (dépense de fonctionnement et recette d'investissement = autofinancement), ainsi que de l'état des subventions d'équipement à transférer à la section de fonctionnement (à l'inverse, dépense d'investissement et recette de fonctionnement): les amortissements 2017 se montent à 203 696.42 € et la part des subventions transférées figurant au budget est de 13 414.93 € ;

11°) Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité conformément au schéma Ad'Ap :

Le Conseil Municipal est unanime à autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'ensemble des travaux d'amélioration de l'accessibilité dont le coût est chiffré à 221 600 € TTC. Le montant d'aide sollicité est 73 867 € correspondant à 40 % du montant total hors taxe des travaux.

12°) Demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges pour l'achat d'instrument à l'école municipale de musique :

Le Conseil Municipal est unanime à autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental des Vosges pour l'acquisition d'un piano. Le montant d'aide sollicité est de 1 090 € correspondant à 11 % du prix d'achat fixé par devis à 9 916.67 € hors taxes, 11 900 € TTC.

13°) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires :

Le Conseil Municipal est unanime à autoriser Monsieur le Maire à demander une aide à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Ce sont 2 047.32 € qui seront demandés sur une dépense totale en matériels alternatifs tels que « éco-brosses » et brosses à désherber d'un montant total de 3 412.19 € ttc.

14°) Autorisation à donner à l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-Des-Vosges de commercialiser des produits touristiques sur le territoire communal :

Le Conseil Municipal est unanime à autoriser l'Office de Tourisme de Saint-Dié-Des-Vosges à commercialiser des produits touristiques sur le territoire communal.

15°) Jardin du Souvenir dans les cimetières de la Commune - accord à donner sur les nouvelles règles à appliquer et tarif à facturer aux familles pour la fourniture et la pose de plaque :

Le Conseil Municipal décide unanimement des nouvelles règles à appliquer concernant le jardin du Souvenir et du tarif de 90 € à facturer aux familles pour la fourniture et la pose de plaque.

16°) Aide scolaire exceptionnelle :

Le Conseil Municipal est unanime à accorder une aide exceptionnelle de 400 € (sur un coût global de 2 860 €) au groupe scolaire J.COLIN pour que la classe de CE2/CM1 puisse se déplacer sur le site historique des combats de la première guerre mondiale à Verdun les 26 et 27 avril 2017 ;

17°) Vote d'une subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal est unanime à voter une subvention exceptionnelle de 2 500 € au C.S.A.R pour l'organisation d'une manche de la Coupe de France enduro prévue dans notre ville les 20 et 21 mai 2017 ;

18°) Le règlement au Ski Club Raon-Baccarat de la somme de 5 478 € au titre des tickets sports :

Le Conseil Municipal par 26 pour et 2 abstentions ; celles de Madame BENOIT Marie-Hélène et Monsieur FOUCAL Olivier, décide du règlement de la somme de 5 478 € au Ski Club Raon-Baccarat pour le séjour de ski qu'il a organisé du 13 au 18 février 2017 et auquel 22 enfants ont participé dans le cadre de l'opération « Tickets Sports » ;

19°) Vote d'une subvention à l'Office de la Jeunesse :

Dans le cadre du renouvellement de l'opération « Jouons tout l'été » qui se déroulera au Cosec du 10 juillet au 18 août 2017, le Conseil Municipal est unanime à voter une subvention d'un montant de 3 200 € sur un budget global de 6 900 € à l'Office de la Jeunesse de Raon l'Etape qui l'organise;

20°) Nouvelle adjudication des droits de chasse en forêt communale - approbation du cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale de Raon l'Etape et du règlement des adjudications :

Dans l'attente de la prochaine séance d'adjudication de chasse concernant les 3 lots communaux proposés à la location sur une nouvelle période de 9 années, le Conseil Municipal est unanime à approuver le cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale ainsi que le règlement des adjudications.

21°) Les décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire :

- n° 2/2017 autorisant la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec la Société GUILLOT Sàrl de 88390 Les Forges dans le cadre des travaux de déconstruction des bâtiments à usage d'habitation sis 1 rue du Moulin et 60 rue Jules Ferry ;
- n° 3/2017 autorisant la signature du contrat d'étude, de contrôle et d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le cabinet Studen Ingénieurs Conseils de 68000 Colmar dont la mission portera sur l'analyse et l'optimisation des contrats d'électricité ainsi que sur le suivi et le contrôle des factures ;
- n° 4/2017 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 9 biens.

22°) Après avoir demandé au Conseil Municipal l'ajout de la question qui y a répondu favorablement à l'unanimité : demande de subvention à faire auprès de l'Anah pour la déconstruction du bâtiment du 28 rue Denfert Rochereau contaminé par le champignon méréule :

Le Conseil Municipal est unanime à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Anah (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) en prévision des travaux de démolition à entreprendre dans le bâtiment du 28 rue Denfert Rochereau ; concerné par une procédure de déclaration de bien en état d'abandon manifeste. Le montant de l'aide attendue est de 35 000 € soit 50 % du coût hors taxe de la démolition.

La séance est levée à 22h30.

A Raon l'Etape, le 18 avril 2017
Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal of the commune of Raon l'Etape. The signature is fluid and loops around the seal.

Benoît PIERRAT.

